



## Séance du conseil municipal jeudi 12 décembre 2024

### Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, M. BALUTEAU Patrick à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme CLAISSE Laurence à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, Mme HALLER Dorothée à Mme MARCHAND Renée, Mme ROUMEAU Angélique à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

À 20 h 30, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs.

M. Le Maire - demande l'autorisation de soumettre un rapport sur table ; celui-ci porte sur la modification du temps de travail de l'agent responsable du CCAS qui, jusqu'en 2023 était de 2/3 CCAS et 1/3 commune et qui, depuis début 2024, est réparti pour 50% au CCAS et 50% à la mairie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande où est le rapport car il ne le voit pas.

M. Le MAIRE - répond qu'il va être distribué si personne ne s'oppose à ce qu'il soit présenté au Conseil.

Aucun élu ne s'oppose à la présentation du rapport.

Distribution du rapport par la Directrice Générale des Services

Arrivée de M. Patrick OURTAAU

M. le Maire soumet le rapport au vote :

---

**Contre**

---

**Abstention**

---

**Pour**                    27

---

### 1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 10 octobre 2024

Aucune remarque -

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	25	

M. Le MAIRE - s'étonne qu'il n'y ait pas de remarque puisqu'il y a deux votes contre.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond que le compte-rendu est tellement médiocre qu'il y aurait trop à dire, mais qu'il interviendra sur d'autres points.

## **2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire**

Aucune remarque.

## **3. Attribution de subvention associative**

M. Le MAIRE - demande à Madame Gladys MACOIN si elle veut bien, en l'absence de Mme Christel GOMBAUD, présenter ce dossier.

Mme Gladys MACOIN - accepte de présenter la demande de subvention de fonctionnement et précise que la subvention exceptionnelle de 200 € correspond à l'achat d'une imprimante.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	27	

## **4. Ouvertures exceptionnelles des magasins certains dimanches – année 2025**

M. Le MAIRE - rappelle que les dates sont imposées au niveau national (journées portes ouvertes) pour le secteur de l'automobile.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - indique que, personnellement, il ne s'y oppose jamais car pour différentes raisons les concitoyens aiment ce jour d'ouverture ; cependant les employeurs ne respectent pas toujours les règles du code du travail et il souhaiterait savoir si M. Le Maire a déjà été sollicité à ce sujet.

M. Philippe OURTAAU - souligne que de nombreuses grandes surfaces sont ouvertes le dimanche et que cela arrange bien les étudiants qui peuvent ainsi travailler.

M. Le MAIRE - ne nie pas qu'il puisse y avoir des problèmes de non-respect du code du travail mais que, dans ce cas, les employés ne s'adressent pas à la mairie mais plutôt aux prud'hommes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait remarquer qu'une commission de Grand Cognac pourrait s'en préoccuper et voir ce qui se passe dans les entreprises du territoire.

M. Jean-Christophe MARCU - souligne que si les commerces étaient ouverts 365 jours par an les consommateurs trouveraient le moyen d'y aller mais estime que ce n'est pas une solution.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	1 M. Jean-Christophe MARCU
<b>Pour</b>	26

## **5. Avis sur le dossier de réexamen IED et demande de dérogation aux NEA-MTD présentés par la société REVICO**

M Le MAIRE - explique qu'il s'agit de donner un avis sur une demande de dérogations environnementales déposée par la société REVICO et après lecture du dossier.

- estime que les services spécialisés de l'Etat sont plus en mesure d'en juger l'opportunité.

- propose que le Conseil s'abstienne, au vu de la complexité du dossier et de l'insuffisance des éléments fournis car cela ne permet pas d'avoir un avis éclairé et objectif pour cette demande de dérogation qui, de plus, n'est pas sur la commune mais dans un rayon de 3 km.

- ouvre la discussion.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si quelqu'un de chez REVICO s'est proposé pour venir présenter leur dossier.

M. Le MAIRE - répond par la négative et précise que l'avis demandé est de pure forme et qu'il est donc plus raisonnable de s'abstenir.

M. Eric LIAUD - explique qu'il a hésité entre s'abstenir et voter contre car il est demandé de polluer un peu plus.

M. Le MAIRE - ajoute que la société n'est pas conforme mais qu'à priori, elle ne peut faire mieux.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne que cette pollution également olfactive, entraîne une diminution de la valeur des habitations sises à proximité de cette entreprise.

- partage le point de vue de M. Le MAIRE et reconnaît ne pas avoir, lui non plus, la prétention d'avoir la compétence nécessaire pour se prononcer sur ce dossier.

- suite à la remarque de M. LIAUD, demande si le vote est abstention ou contre.

M. Le MAIRE - estime qu'il est préférable de s'abstenir en indiquant que les informations portées au dossier ne nous paraissent pas suffisantes pour donner un avis, que les services de l'Etat sont plus compétents et que le conseil municipal ne cautionne pas une dérogation environnementale, surtout actuellement.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - confirme qu'il est difficile de cautionner ce dossier.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	27
<b>Pour</b>	

## **6. Délibération instituant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à la filière police municipale**

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souhaite connaître quelle en sera l'incidence financière.

M. Le MAIRE - répond que cela représente 2 400 euros annuels pour la collectivité pour les deux agents.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

## **7. Admission en non-valeur**

M. Le MAIRE - explique qu'il y a des choses à dire par rapport à cette demande dont le montant n'est pas raisonnable et non définitif ; en effet, il correspond à une période qui remonte à 2020 et qui ne va que jusqu'en 2023.

- ajoute qu'il a eu des difficultés à rencontrer cette personne, qui n'a pas de permis de conduire mais que, néanmoins, il l'a reçue en mairie.

- souligne que cette mère de deux enfants encore scolarisés à Châteaubernard, n'a jamais demandé d'aide (demi-tarif) et que les castelbernardins ne sont pas là pour payer.

- expose que cette personne habite maintenant à Cognac et qu'elle a radié ses enfants de l'école de Châteaubernard pour les scolariser près de son domicile ; néanmoins la dette est toujours là.

- rappelle que les services fiscaux ne tirent pas un trait sur cette dette ; l'admission en non-valeur permet de solder fictivement les dossiers et de faire « passer » la dette d'un compte à un autre mais le recouvrement reste encore possible.
- précise qu'il a été pris attache avec un avocat pour savoir ce qui se passe si le conseil municipal vote contre cette admission en non-valeur. Dans ce cas, nous devons motiver notre refus en prescrivant au comptable public les actions à mener.
- rapporte qu'un échéancier aurait été négocié mais que ce document ne lui est jamais parvenu ; par ailleurs, une demande d'aide au département a été faite.
- propose de voter contre cette admission en non-valeur et de demander au service du trésor public de continuer son action, c'est à eux de trouver les bonnes procédures.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - remarque que le montant est conséquent d'autant plus qu'il ne s'agit que d'une seule situation.

- demande quand le trésor public a transmis cette situation.

M. Le MAIRE - répond qu'elle est arrivée en Mairie il y a environ trois mois.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que le receveur devrait informer beaucoup plus rapidement les collectivités des problèmes de non-paiement, afin d'éviter que la dette ne s'amplifie.

M. Le MAIRE - souligne que si la situation avait été connue en amont il aurait été possible de refuser la garderie pour les enfants mais beaucoup plus délicat de faire de même pour la cantine.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute que l'on peut comprendre les difficultés rencontrées par des parents qui travaillent ; mais que lorsque les parents ne travaillent pas il est difficile d'admettre qu'ils ne gardent pas leurs enfants et qu'ils ne leur donnent pas à manger.

M. Le MAIRE - indique que certaines personnes pensent que tout leur est dû.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si les enfants concernés sont ceux que l'on ne pouvait exclure et dont la situation avait été évoquée lors d'un précédent conseil.

M. Le MAIRE - réfute.

M. Le Maire soumet au vote :

<b>Contre</b>	27
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	

## **8. Acquisition des parcelles cadastrées AV 67, AV 68 & AV 69 – M. Jean BOUCHET**

- M. Le MAIRE - indique que le propriétaire est sous tutelle.
- explique que cette acquisition permettrait la création d'un parking végétalisé à proximité de la chapelle des Templiers et d'éviter ainsi que les voitures ne se stationnent de façon anarchique à proximité de la chapelle.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - trouve que ce terrain n'est pas très accessible.
- demande s'il s'agit de l'emplacement du cabinet du Docteur BOYER.
- M. Le MAIRE - réfute, la parcelle du cabinet médical porte le numéro AV 709.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE – se dit circonspect car on achète pour réaliser un parking et le prix de cette parcelle est identique à celui d'un terrain à bâtir.
- rappelle que Grand Cognac a fait passer des terrains constructibles en terrains agricoles, qui ont désormais une valeur de 1 € et cela sans indemnité ; ce qui est grave en secteur de Grande-Champagne.
- M. Le MAIRE - fait remarquer que le prix d'un terrain n'est pas fixé en fonction de son devenir mais de son classement et les parcelles citées sont classées en zone constructible. Il ajoute que le tarif d'un terrain agricole est plutôt de 0,50 €.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond que le prix est de 0,50 € à 2 € ; il n'est pas logique d'acheter un terrain aussi cher pour y créer un parking végétalisé d'autant plus qu'on réalise un emprunt pour les écoles.
- M. Le MAIRE - argumente que si la commune n'achète pas ce terrain, il va se vendre plus cher, à 75 € le m<sup>2</sup> ; il s'agit également de préserver un terrain situé en cœur de bourg, de maintenir une zone verte et d'éviter qu'une maison moderne ou un bâtiment ne dénature le site.
- insiste sur le fait qu'il est question, ici, de la préservation du seul coin de la commune qui a encore un peu de caractère autour de l'église.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime qu'il est important de faire de la prospective en matière de voirie et qu'il aurait été préférable d'acheter l'ancienne boucherie sise rue de Bellevue et ainsi faciliter la circulation dans cette rue.

- ajoute que la chapelle des Templiers attire moins la foule que Notre Dame de Paris.

M. Le MAIRE - relève qu'il y a tout de même quelques manifestations à cet endroit.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déplore que les toilettes se situent à proximité du four à pain ce qu'il estime limite en matière d'hygiène.

M. Le MAIRE - ajoute qu'il est plus important de créer un parking en centre Bourg que d'aménager la rue Bellevue pour y augmenter la vitesse de circulation.

M. Philippe OURTAAU - se satisfait que cela reste en l'état car ainsi les gens roulent avec prudence dans cette zone dangereuse.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - revient sur le coût financier de l'achat de la parcelle qui, avec les frais de notaire se montera à 60 000 € ; cela revient cher pour un espace vert.

- déplore que, contrairement à l'Alsace, la Bretagne ou le Pays-Basque, la Charente n'ait pas la volonté de préserver son architecture régionale ; les maisons ne sont plus faites pour durer.

M. Le MAIRE - indique que peu d'administrés déposent un permis de construire pour des maisons de type charentais, c'est le plus souvent pour des maisons modernes en R+1.

M. le Maire soumet au vote :

<b>Contre</b>	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER-FEITO</i>
<b>Abstention</b>		
<b>Pour</b>	25	

## 9. Acquisition de la parcelle AR 175 – Mme Joëlle GUYOT

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

## 10. Information sur les tarifs CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Aucune remarque.

## 11. Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du département dans le cadre du rabatement de la Flow vélo

- M. Philippe OURTAAU - indique qu'il s'agit du chemin qui monte.
- M. Le MAIRE - avec humour répond ou qui descend selon dans quel sens il est pris.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle que ce chemin qui part de Thiviers, en Dordogne pour se terminer dans l'île de Ré, était à l'origine réservé à l'usage des piétons et vélos.
- constate que, maintenant, il est également emprunté par des vélos ou autres moyens de transport à moteur électrique qui roulent à 50 km/heure ; les autres usagers ne les entendent pas arriver ce qui est très dangereux.
- M. Le MAIRE - confirme que cela pose un problème de sécurité sur la Flow vélo.
- M. Philippe OURTAAU - a constaté que, même sans moteur, certains cyclistes roulent vite.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte que lors de ses déplacements à Bordeaux il a plus peur des vélos qui ne respectent pas le code de la route que des automobilistes.
- M. Le MAIRE - déclare que, sur la chaussée, circulent également des trottinettes.
- M. Pierre NAU - relève qu'il s'agit là d'un problème de comportement et non de véhicule.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait remarquer qu'il n'y a aucun texte.
- M. Pierre NAU - répond qu'il y a des textes mais qu'ils ne sont pas respectés, tout comme les automobilistes qui ne respectent pas les « STOP » ou les feux de signalisation.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute que les forces de l'ordre doivent faire respecter la loi.
- M. Le MAIRE - évoque le fait que les administrés se plaignent si des caméras sont installées et que les forces de l'ordre n'ont plus le droit de poursuivre les usagers délictueux.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute qu'il n'est plus possible de boire un café place François 1<sup>er</sup>

M. le Maire soumet le rapport au vote :

---

**Contre**

---

**Abstention**

---

**Pour** 27

---

## **12. Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL**

M. Le MAIRE - explique que le montant de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ne peut être supérieur à un taux de 80 % de la dépense et que les 683 076 € représentent le montant maximum.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

### **13. Autorisation à Monsieur le Maire de signer avec le GIP « Cuisine publique de Cognac » l'avenant 6 à la convention constitutive**

M. Le MAIRE - rappelle la nécessité de cet avenant du fait, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Ville de Châteaubernard sera membre à part entière du GIP et qu'il convient d'en définir les conditions.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si un engagement contractuel a été mis en place pour la fourniture des fruits et légumes de toutes les écoles du cognaçais, via le maraîchage.

M. Le MAIRE - indique que cela faisait partie des éléments de négociation.

Mme Dominique PETIT - ajoute que cet engagement n'est pas contractuel car cela dépend aussi de la production et que de ce fait la collectivité n'est pas certaine de pouvoir fournir régulièrement le GIP.

M. Le MAIRE - ajoute que le maraîchage fournit déjà le GIP mais aussi la CAPAC et la cuisine scolaire de Réparsac.

- précise qu'un avenant sera également signé avec le CCAS dans le cadre de la livraison des plateaux repas.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	
<b>Pour</b>	27

### **14. Autorisation à Monsieur le Maire de signer avec Grand Cognac la convention de prestation de service relative à la restauration de l'accueil de loisirs « Les Marronniers »**

M. Le MAIRE - précise que, pour l'année à venir, cette prestation de service représentera environ 35 000 €.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

### **15. Souscription d'un emprunt d'un montant de 1 600 000 € sur le budget principal auprès du Crédit Mutuel du Sud-Ouest pour le financement de la rénovation des écoles**

M. Michel DAMY - informe qu'il reste trois années et un trimestre pour clore l'emprunt en cours.

- ajoute que trois établissements bancaires ont répondu à la demande d'emprunt sur une durée de 15 ans :

- La Banque postale au taux de 3,47 % pour 459 000 € d'intérêts,
- Le Crédit Mutuel au taux de 3,07 % pour 402 600 € d'intérêts
- Le Crédit Agricole au taux de 3,75 avec 499 000 € d'intérêts.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si la Caisse d'Epargne a été sollicitée.

M. Le MAIRE - répond que cette banque n'a pas répondu.

M. Michel DAMY - précise que le Crédit Mutuel a été choisi car il propose le taux le plus bas ; il demande 1 600 € de frais de dossier.

- confirme que le prêt sera contracté pour la période de 2025 à 2039.

M. Jérôme FAZILLEAU - demande quand en 2025.

M. Le MAIRE - répond dès le début d'année.

M. Jérôme FAZILLEAU - ajoute qu'il y aura, peut-être, quelque chose à gratter dans quelques jours, la BCE a annoncé une baisse de 25 points de base (0,25 point de pourcentage).

M. Michel DAMY - répond qu'il est nécessaire d'avoir les fonds en début d'année pour payer les premières études, il fallait donc arrêter le taux.

- ajoute qu'il faut également prendre en compte la préparation budgétaire.

M. Jérôme FAZILLEAU - demande si un taux capé a été proposé, taux qui peut être plus intéressant.

M. Michel DAMY - répond par la négative, seuls des taux fixes ont été proposés.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que la commission des finances aurait pu se réunir à ce sujet.

- M. Michel DAMY - répond que le débat aurait été le même ; les taux changent toutes les semaines.
- explique que le temps d'attente des réponses est long et les rendez-vous difficiles à obtenir ; il faut savoir que les organismes alignent leurs conditions.
- assure que le service financier a mis toutes ses forces dans le traitement de cette demande.
- ajoute que cette banque a déjà prêté de l'argent à la collectivité.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<b>Contre</b>		
<b>Abstention</b>	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
<b>Pour</b>	25	

## 16. Questions diverses

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande, si, suite à une rencontre inattendue, il lui est permis d'ajouter une question diverse tout comme Monsieur Le MAIRE l'a demandé en début de séance.

M. Le MAIRE - répond favorablement à cette demande.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - explique avoir rencontré, dans la salle d'attente de son médecin, deux castelbernardins domiciliés rue Albert Héraud et qui, semble-t-il, ne reçoivent pas de réponses à leurs différentes sollicitations des services de la mairie, au sujet des trottoirs de leur rue.

M. Le MAIRE - fait remarquer que ces travaux remontent à trois ans.

M. Philippe OURTAAU - affirme ne jamais avoir entendu de réclamation à ce sujet.

M. Le MAIRE - rappelle que l'enrobé de la chaussée et les trottoirs ont été refaits et qu'il n'a jamais vu le moindre courrier de réclamation.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - précise qu'il ne fait que passer le message et se satisfait de servir encore à quelque chose.

M. Philippe OURTAAU - souligne que les gens se plaignent mais qu'ils n'écrivent pas.

### 16.1 Peut-on me communiquer les comptes-rendus de chaque conseiller communautaire (assemblée et commissions) ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare qu'il n'y a rien de démocratique dans le fait qu'aucun compte-rendu communautaire ne soit transmis aux élus.

- M. Le MAIRE - répond que Grand Cognac gère comme il l'entend la diffusion des comptes-rendus de ses commissions et qu'à son niveau il ne fera rien de plus que de transmettre les ordres du jour et les rapports du conseil communautaire.
- Mme Dominique PETIT - souligne que le travail des commissions est un travail préparatoire.
- M. Eric LIAUD - explique, qu'en qualité de conseiller communautaire, il ne peut traiter toutes les informations qui lui sont communiquées, le dossier de la veille au soir faisait cinq cents pages ; la lecture ne peut se faire qu'en diagonale.
- Mme Dominique PETIT - indique que certains documents relèvent d'une présentation obligatoire mais qu'il n'en découle pas de conséquence phénoménale.
- M. Le MAIRE - confirme que beaucoup de rapports ne sont que l'application des textes.
- M. Le MAIRE - rappelle que les conseils communautaires sont publics.
- M. Eric LIAUD - souligne que chaque conseiller peut télécharger, via sa tablette, tous les documents.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare connaître les dangers de l'informatique qui de plus ne fait nullement diminuer les impressions des documents.
- M. Le MAIRE - fait remarquer que certaines personnes refusent la diffusion dématérialisée.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare que la loi NOTRe a créé des agglomérations ingouvernables.

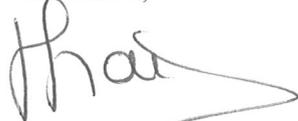
## **16.2 Qui en dehors du Maire assure le contrôle de la gestion et de l'organisation du personnel administratif et technique de notre ville, pour assurer la sérénité au sein des équipes au profit de notre commune ?**

- M. Le MAIRE - explique que le Directeur des Ressources Humaines travaille avec lui sur tous les problèmes qui peuvent survenir dans ce domaine et qu'en cas de situations particulières, il y a l'appui du centre de gestion.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare que plusieurs agents ont porté plainte pour harcèlement et que c'est la première fois en plus de quarante ans qu'il voit une telle situation.
- M. Le MAIRE - répond qu'il ne s'exprimera pas sur le sujet et qu'il a apporté la réponse à la question diverse.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si tous les conseillers sont au courant de l'affaire.

- M. Eric LIAUD - intervient car il connaît bien le sujet ; la souffrance au travail peut inclure plusieurs choses : un mauvais management ou un agent qui ne se retrouve pas ou ne se sent pas reconnu suite à une nouvelle organisation.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que l'on ne peut accepter que des agents publics soient en souffrance.
- M. Le MAIRE - répond qu'il n'en est rien.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - prétend que l'affaire est étouffée car certains conseillers de la majorité n'ont pas été informés de cette situation.
- rappelle qu'il n'y a pas un, deux ou trois agents mais quatre agents qui ont déposé plainte.
- M. Le MAIRE - coupe court à l'intervention et rappelle à Monsieur FAYEMENDIE qu'il a eu la réponse à sa question.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande comment on en est arrivé là.
- M. Le MAIRE - répond que si un jour il estime devoir s'exprimer à ce sujet, il le fera.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare qu'il n'y a donc pas de suite, que M. Le Maire en reste là.
- M. Le MAIRE - rétorque qu'une enquête menée par le centre de gestion est en cours et clôt le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 H 50.

Le Maire,



Pierre-Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,



Pierre NAU

